

IMPORTANT

Ce formulaire s'adresse aux personnes ou sociétés qui pourraient faire l'objet d'une étude et d'une analyse par le comité de délivrance et de maintien des permis (le « comité ») à la suite d'une déclaration indiquant qu'elles ont fait l'objet d'une condamnation de nature civile, d'un jugement de nature fiscale ou de nature administrative.

SECTION II – PARTIE 1 – PERSONNE PHYSIQUE

La partie 1 doit être remplie dans le cas où une **personne physique** a formulé une déclaration à l'OACIQ indiquant que, dans les 5 dernières années, outre toute affaire de nature familiale, elle a fait l'objet d'une condamnation pour un montant supérieur à 15 000 \$ dans une procédure de nature civile. Par exemple (à titre indicatif) : un litige contractuel, un litige de responsabilité civile, un litige dans le cadre des relations de travail, etc.

Cette partie peut être remplie dans le cas des demandes suivantes :

- Demande de délivrance de permis – Courtier immobilier;
- Demande de délivrance de permis – Agence immobilière – personne physique;
- Mise à jour de renseignements.

SECTION II – PARTIE 2 – PERSONNE PHYSIQUE OU PERSONNE MORALE OU SOCIÉTÉ

La partie 2 doit être remplie dans le cas où une déclaration a été formulée à l'OACIQ indiquant qu'une **personne physique OU une personne morale** :

- Dans les 5 dernières années, a fait l'objet d'un jugement en matière fiscale. Par exemple (à titre indicatif) : un jugement de nature civile rendu par un tribunal à la suite d'un litige avec les autorités fiscales (Revenu Québec, l'Agence du revenu du Canada) tel que le rejet d'un recours, une confirmation ou une détermination d'une cotisation fiscale, une condamnation aux dommages-intérêts, une autorisation d'une hypothèque légale, d'une saisie, etc.; **ou**
- A fait l'objet d'un jugement ou d'une mesure de sanction d'un tribunal administratif ou d'un organisme gouvernemental provincial ou fédéral. Par exemple (à titre indicatif) : la RBQ, la CPTAQ, la Commission des transports, la Commission municipale, le TAQ, le TAL, le TAMF, Revenu Québec, l'Agence du revenu du Canada, l'AMP, la CNESST, la CCQ, le CRTC, le CANAFE, etc. Exemples de sanctions (à titre indicatif) : une amende, une sanction administrative pécuniaire, une saisie, une hypothèque légale, etc.

Cette partie peut être remplie dans le cas des demandes suivantes :

- Demande de délivrance de permis – Courtier immobilier (**pour vous-même et les personnes morales sous votre contrôle**);
- Demande de délivrance de permis – Agence immobilière – personne physique (**pour vous-même et les personnes morales sous votre contrôle**);
- Demande de délivrance de permis – Agence immobilière – personne morale ou société;
- Mise à jour de renseignements.

Veillez remplir le présent formulaire **pour chacun des jugements, mesures ou condamnations** et fournir les documents requis, le cas échéant :

Copie du jugement condamnant au paiement d'un montant supérieur à 15 000 \$ dans une procédure de nature civile;

Copie du jugement en matière fiscale;

Copie du jugement d'un tribunal administratif;

Décision d'imposition de toute autre sanction par un organisme gouvernemental provincial ou fédéral.

Si vous n'avez plus les documents en votre possession, veuillez vous adresser à l'organisme ayant imposé des sanctions ou au greffe de l'instance où la cause a été entendue. Pour tout document ayant été détruit ou qui n'est plus disponible, veuillez fournir un écrit à cet effet de la part de l'organisme ayant imposé des sanctions ou du greffe de l'instance où la cause a été entendue. **Veillez transmettre sans délai toute nouvelle information ou tout nouveau document en lien avec vos déclarations.**

Vous devez fournir tous les documents et renseignements demandés, sauf s'ils sont déjà en possession de l'OACIQ, à défaut de quoi votre demande de délivrance ne sera pas traitée ou, le cas échéant, suivant une mise à jour de vos renseignements, votre permis sera suspendu. Au besoin, vous pouvez annexer une feuille pour compléter vos réponses. Prenez note que vous êtes responsable des réponses contenues dans cette déclaration, même si elle a été remplie par une autre personne. Toute fausse représentation entraînera la révocation du permis.

IL EST IMPORTANT DE REMPLIR LE FORMULAIRE LISIBLEMENT. Dans l'éventualité où votre dossier est soumis au comité de délivrance et de maintien des permis, ce dernier prendra connaissance de l'ensemble de la documentation, dont les réponses fournies au présent formulaire, lesquelles constituent des observations.

Sachez que vous serez informé de la date à laquelle votre dossier sera étudié par le comité de délivrance et de maintien des permis et que vous aurez l'occasion de lui faire part de vos observations.

SECTION I – IDENTIFICATION

M.	Mme	Numéro de dossier ou de permis :						
-----------	------------	---	--	--	--	--	--	--

Nom :

--	--

NOMPRÉNOM

Adresse :

--	--	--

NUMÉRORUEAPPARTEMENT

--	--

MUNICIPALITÉPROVINCECODE POSTAL

--	--	--

IND. RÉG.N° DE TÉLÉPHONEIND. RÉG.N° DE CELLULAIRE

Adresses électroniques :

--	--

ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUEADRESSE DE VOTRE SITE INTERNET (LE CAS ÉCHÉANT)

Personne morale ou société Nom : 	Numéro de dossier ou de permis :
--	---

Adresse : 	
---	---

NUMÉRO 	RUE 	MUNICIPALITÉ 	PROVINCE 	CODE POSTAL
--	---	--	--	---

IND. RÉG. 	N° DE TÉLÉPHONE 	IND. RÉG. 	N° DE CELLULAIRE
---	---	---	--

Adresses électroniques :	
---	---

SECTION II – DÉCLARATIONS

PARTIE 1 – PERSONNE PHYSIQUE

1. Détails relatifs à votre condamnation pour un montant supérieur à 15 000 \$ dans une procédure de nature civile :

Numéro de dossier ou de cour :

Date du jugement :

Age Group	Number of People
0-14	10
15-24	20
25-34	30
35-44	25
45-54	20
55-64	15
65-74	10
75-84	5
85-94	2
95-104	1

ANNÉE

2. Décrivez les causes et les circonstances du dossier :

3. Le cas échéant, est-ce que vous avez payé entièrement le montant auquel vous avez été condamné ?

Non applicable

4. Selon vous, est-ce que cette condamnation est liée aux activités de courtage immobilier ?

Oui Non

ANNÉE

Oui Non Non applicable

SECTION II – DÉCLARATIONS (suite)

13. Depuis le jugement de nature fiscale/le jugement administratif/la mesure de sanction avez-vous pris des mesures de réhabilitation ?

Oui Non *Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?*

14. Étiez-vous dans l'exercice de votre travail au moment du jugement de nature fiscale/au moment du jugement administratif/au moment de la mesure de sanction ?

Oui Non

15. Étiez-vous ou la personne morale ou société titulaire d'un permis délivré par l'OACIQ au moment du jugement de nature fiscale/au moment du jugement administratif/au moment de la mesure de sanction ?

Oui Non

16. Si vous ou la personne morale ou société êtes déjà titulaire d'un permis délivré par l'OACIQ, l'article 10 du *Règlement sur les permis de courtier et d'agence* prévoit que vous devez transmettre sans délai à l'OACIQ toute modification à un renseignement ou document requis par la *Loi sur le courtage immobilier* ou ce règlement. Ainsi, si le jugement de nature fiscale/le jugement administratif/la mesure de sanction date de plus de quelques jours, pourquoi n'en avez-vous pas informé l'OACIQ sans délai ?

SECTION III – CONSENTEMENT, DÉCLARATION ET SIGNATURE

! CONSENTEMENT À LA CUEILLETTE, À L'UTILISATION ET À LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

L'OACIQ traite de façon confidentielle les renseignements qu'il recueille conformément aux dispositions des lois applicables et à ses politiques relatives à la gouvernance des renseignements personnels. L'OACIQ recueille vos renseignements personnels par le biais du présent formulaire. Ces renseignements personnels sont nécessaires; ils sont requis par la *Loi sur le courtage immobilier* (RLRQ, c. C-73.2) ou des règlements pris en son application relativement à la délivrance de permis de l'OACIQ. Ces renseignements seront utilisés aux fins suivantes :

- Vérification de votre identité.
- Traitement de votre dossier pour la délivrance ou le maintien du permis de l'OACIQ afin de s'assurer que votre candidature répond aux conditions prévues par la réglementation.
- Vérification de vos antécédents judiciaires.
- Tenue du Registre des titulaires de permis de l'OACIQ.

Le cas échéant, vos renseignements personnels peuvent être utilisés par l'OACIQ aux fins de la surveillance de votre pratique par les membres du personnel de l'OACIQ ou les membres des comités de l'OACIQ dont les fonctions le requièrent.

Aux fins de vérification de vos antécédents, l'OACIQ peut communiquer vos renseignements personnels aux entreprises spécialisées en vérification d'antécédents.

Dans certains cas prévus par la loi, vos renseignements personnels peuvent être utilisés à d'autres fins que celles décrites ci-dessus ou communiqués à des tiers sans votre consentement.

Droit d'accès et de rectification

Sous certaines réserves, la loi vous reconnaît le droit d'avoir accès à vos renseignements personnels. Vous pouvez requérir la rectification de votre renseignement personnel détenu par l'OACIQ s'il est inexact, incomplet ou équivoque, ou si sa cueillette, sa communication ou sa conservation ne sont pas autorisées par la loi.

Conséquences de refus

La présente cueillette de vos renseignements personnels est nécessaire aux fins du traitement de votre demande de délivrance de permis de l'OACIQ. Dans le cas où vous retirerez votre consentement à la cueillette, à l'utilisation ou à la communication de vos renseignements personnels, l'OACIQ ne pourra pas recevoir ou traiter votre demande.

Consentement

JE CONFIRME avoir lu et compris l'information relative à la cueillette, à l'utilisation et à la communication de mes renseignements personnels. **Je consens à la cueillette, à l'utilisation et à la communication de mes renseignements personnels.**

JE DÉCLARE que tous les renseignements contenus au présent formulaire sont exacts et je comprends que toute fausse représentation entraînera la révocation de mon permis. J'autorise les tiers à communiquer à l'OACIQ, de même qu'à toute personne qu'il pourrait mandater, des renseignements personnels concernant mes antécédents judiciaires. **Je m'engage à informer sans délai l'OACIQ de tout changement à ces renseignements.**

X

SIGNATURE

Date :

JOUR	MOIS	ANNÉE							

**Veuillez signer le formulaire APRÈS
avoir rempli TOUTES les sections.**

Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec

4905, boulevard Lapinière, bureau 2200, Brossard (Québec) J4Z 0G2

Tél. : 450 462-9800 ou 1 800 440-7170 • Téléc. : 450 676-3513 • certification@oaciq.com • oaciq.com